

Remarques / Restrictions Max. 35 participants par épreuve - la déléguée technique peut augmenter ce nombre. Le CO se réserve le droit de modifier le programme ou - en cas de trop faible participation - d'annuler une épreuve. Une limitation kilométrique pourra être imposée, priorité sera donnée aux membres de l'ASCC - restriction non-applicable pour les cavaliers para-équestrian.

Prix / Plaques / Flots selon règlement FSSE.

Para-équestrian Les cavaliers inscrits dans la liste officielle FEI-classification-para-équestrian sont cordialement invités à participer à ce concours. Dans les épreuves No 1 et 4 (L-12 et M-22) un prix spécial sera attribué au meilleur concurrent para-équestrian.

Emplacement Le concours a lieu à l'extérieur sur un carré en sable 20x60m - échauffement en manège.

Ecuries Des boxes en nombre limité sont à disposition. Prendre contact avec le Manège d'Evordes, tél. 022 / 771 40 40

Enregistré: FSSE (2016.8093)

